



LA MAYENNE
Le Département



Agence technique départementale de
l'eau de la Mayenne

Réunion du 7 février 2020

Assemblée générale

Dossier n° AG/2020-01

OBJET

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA MAYENNE DU 7 FEVRIER 2020

L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'EAU DE LA MAYENNE

Réunion du 7 février 2020

PROCÈS VERBAL – RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'Assemblée générale a eu lieu à partir de **10h45**, à l'**hôtel du département**, sous la présidence de **Monsieur Olivier RICHEFOU**, Président de l'Agence technique départementale de l'eau.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège des Conseillers départementaux

Jacqueline ARCANGER, Nicole BOUILLON, Christian BRIAND, Daniel LENOIR, Louis MICHEL, Olivier RICHEFOU

Collège des Maires ou Présidents d'intercommunalités

Jean-Marc ALLAIN (Syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais, Maire de Gorrion), Marcel BARBÉ (SIAEP de Colmont-Mayenne et Varenne), Alain BOISBOUVIER (Communauté d'agglomération de Laval), Dominique BOURGAULT (Communauté de communes du Mont des Avaloirs), Guy BOURGUIN (Syndicat Mixte de Renforcement en Eau Potable du Nord-Mayenne), Mickaël DELAHAYE (SIAEP de la région de Commer), Jean-Louis DEULOFEU (SIAEP du Centre-Ouest Mayennais), Ernest GUIHERY (SIAEP de l'Anxure et de la Perche), Joseph JUGÉ (Communauté de communes du Pays de Craon), Jean-Luc LANDELLE (Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez), Gustave LANGLOIS (Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez), Jean-Luc LECOURT (SIAEP des Avaloirs), Régis LEFEUVRE (Communauté de communes des Coëvrons), Martine LETISSIER (Maire du Pas), Gilles LIGOT (Communauté de Communes de l'Ernée), Bruno MAURIN (Communauté d'agglomération de Laval), Guy MÉNARD (SIAEP de Colmont-Mayenne et Varenne, Maire d'Ambrières-les-Vallées), Bernard ORY (Syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais), Aude ROBY (Communauté de communes de l'Ernée), Joël SABIN (CC du Pays de Craon), Philippe SAVARY (SIAEP de la région de Commer), Rémi SONNET (Maire de Martigné-sur-Mayenne), Martial TARLEVÉ (SIAEP de l'Anxure et de la Perche, Syndicat Mixte de Renforcement en Eau Potable du Nord-Mayenne), Pierrick TRANCHEVENT (SIAEP de Grazay-Jublains-Marcillé), Marie-Noëlle TRIBONDEAU (CC du Pays de Château Gontier).

Assistait également

Patrice LEGER (CC Pays de Craon)

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER AYANT DONNÉ POUVOIR :

Collège des Conseillers départementaux

Norbert BOUVET Vice-Président du Conseil départemental – **pouvoir** à Gustave LANGLOIS (CC du Pays de Meslay Grez)

Françoise DUCHEMIN (conseillère départementale) - **pouvoir** à Daniel LENOIR (Vice-Président du Conseil départemental)

Gérard DUJARRIER Conseiller départemental – **pouvoir** à Guy BOURGUIN (Syndicat Mixte du Nord Mayenne)

Claude TARLEVÉ Conseiller départemental – **pouvoir** à Jacqueline ARCANGER (Conseillère départementale)

Collège des Maires ou Présidents d'intercommunalités

Gérard BRODIN Maire de St Georges Buttavent - **pouvoir** à Philippe SAVARY (SIAEP de Commer)

Bertrand CHESNAY (CC des Coëvrons) – **pouvoir** à Régis LEFEUVRE (CC des Coëvrons)

Michel FROGER (CC DU Mont des Avaloirs) – **pouvoir** à Dominique BOURGAULT (CCMA)

Gérard LECOQ (SIAEP des Avaloirs) – **pouvoir** à Jean-Luc LECOURT (SIAEP des Avaloirs)

Gérard PRIOUX (CC du Pays de Château-Gontier) – **pouvoir** à Daniel LENOIR (Vice-Président du Conseil départemental)

Pierre FORET (Maire d'Aron) – **pouvoir** à Pierrick TRANCHEVENT (SIAEP de Grazay- Jublains - Marcillé)

Gaston GENEST (SIAEP de Grazay Jublains Marcillé) – **pouvoir** à Pierrick TRANCHEVENT (SIAEP de Grazay- Jublains - Marcillé)

SE SONT EXCUSÉS :

Conseillers départementaux

Michel HERVÉ (Conseiller départemental)

Maires ou Présidents d'intercommunalités

Emmanuel DORCY (Maire de Couesmes Vaucé), Roger GARNIER (SIVM du Horps), David POIRRIER (La Chapelle au Riboul), Christian SABRAN (SIVM du Horps)

Institutions

Bernadette DORET (Directrice de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne)

Eric DULEPA (payeur départemental)

Alain PRIOL (Direction Départementale des Territoires)

L'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Agence technique départementale était le suivant :

- 1- Validation du compte-rendu de la réunion du 21 mars 2019
- 2- Etats des adhésions
- 3- Présentation des travaux du conseil d'administration (rapport sur la situation financière, organigramme, rapport d'activités 2019, programme d'activités 2020)
- 4- Situation des ressources en eau
- 5- Programme INFILTR'EAU

Olivier RICHEFOU, président de l'ATD'EAU, introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour la confiance accordée à l'ATD'EAU. Il indique que cette mutualisation d'expertise départementale auprès des collectivités compétentes existe également au niveau de la voirie avec Mayenne Ingénierie et pourrait être développé auprès des communes sur le volet restauration collective.

Il insiste sur l'importance du sujet de l'eau relayé par une forte attente de nos concitoyens, traduite dans Ma Région 2050, démarche engagée par la région Pays de la Loire. Il indique que le département, par le biais de Louis MICHEL, œuvre dans les instances de l'Agence de l'Eau et continue à contribuer financièrement dans le domaine de l'eau.

Il indique également que suite aux élections municipales en mars prochain, les collectivités adhérentes auront à désigner leur représentant à l'ATD'EAU (2 représentants pour les intercommunalités, le maire pour les communes). Une assemblée générale constitutive de l'ATD'EAU sera organisée en juin 2020, afin de désigner les 12 membres du 2^{ème} collège du Conseil d'administration.

Il déroule ensuite l'ordre du jour prévu à savoir :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 21 MARS 2019

La précédente réunion de l'Agence portait sur :

- La validation du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2018
- L'état des adhésions
- La présentation des travaux du Conseil d'administration (rapport sur la situation financière)
- Le rapport d'activités 2018, programme d'activités 2019
- La présentation des propositions du schéma départemental eau potable.

➤ *Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.*

2. Etats des adhésions

L'ATD'Eau compte :

- Pour l'eau potable : 22 collectivités distributrices (sur les 28 existantes au 1^{er} janvier 2020) et le Syndicat Mixte de production du Nord Mayenne
- Pour l'assainissement : 7 EPCI-FP (tous sauf Mayenne Communauté et le Bocage Mayennais) et 4 communes en affermage en assainissement collectif. Il est précisé que l'assistance technique des autres collectivités compétentes reste assurée par le Conseil départemental dans le cadre du SATESE : 51 conventions sont ainsi passées entre le Conseil départemental et les collectivités et 2 contrats par l'intermédiaire du LDA pour Mayenne et Charchigné, communes non éligibles.

3. Présentation des travaux du conseil d'administration (rapport sur la situation financière, organigramme, rapport d'activités 2019, programme d'activités 2020)

3.1. Situation financière au 31 décembre 2019 :

Olivier RICHEFOU indique que le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2019 viennent d'être votés par le conseil d'administration, qui s'est réuni en milieu de matinée.

Le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2019 s'établissent à 223 013€ en recettes, et 223 012,37€ en dépenses. Il est acté un report de fonctionnement de 0,63€ sur l'année 2020.

Les recettes de 2019 se répartissent en 216 973 € au titre des participations des adhérents et 5 040 € au titre des recettes de prestations spécifiques.

Les dépenses de 2019 se répartissent en du remboursement de charges de personnel environnées (222 012 €), et de la régularisation de TVA (0,37€).

Conformément à la convention de mise à disposition de personnel entre le Conseil départemental et l'ATD'EAU, les dépenses couvrent 40% des frais environnés des agents mis à disposition. Ils concernent 8,40 ETP, qui se répartissent ainsi pour l'année 2019 :

Cadre d'emplois	Nombre ETP
Assistant administratif	0,6
Rédacteur	1,10
Technicien	4,28
Ingénieur	2,42
TOTAL	8,40

3.2. Perceptives financières 2020 :

Il est précisé que le budget 2020 a été élaboré sur les bases des décisions prises par le conseil d'administration du 17 décembre 2019, à savoir :

Participation Eau Potable :

- Syndicat Mixte : 5 150 €
- EPCI à fiscalité propre < 40 000 habitants : forfait de 5 150 € et une part variable de 0,0035 € / m³ facturé (tranches < 100 000 m³/an),
- EPCI à fiscalité propre > 40 000 habitants : forfait de 10 300 € et une part variable de 0,0035 € / m³ facturé (tranches < 100 000 m³/an)
- Collectivité compétente hors EPCI à fiscalité propre :
 - Pour une commune : forfait de 1 030 € et une part variable de 0,0035€/m³ facturé (tranches < 100 000 m³/an)
 - Pour un SIAEP : forfait de 1 030 € minimum calculé à partir du forfait de 5 150 € réparti selon le nombre d'adhérents sur la communauté de communes et une part variable de 0,0035 €/m³ facturé (tranches < 100 000 m³/an)

Participation assainissement :

- EPCI à fiscalité propre < 40 000 habitants : forfait de 5 150 € et une part variable de 0,103 €/ habitant + 216 €/station d'épuration
- EPCI à fiscalité propre > 40 000 habitants : forfait de 10 300 € et une part variable de 0,103 €/ habitant + 216 €/station d'épuration
- Affermage assainissement collectif : 618 € (commune sur EPCI-FP n'ayant pas pris la compétence assainissement)

Prestations spécifiques :

- Tarif : 370 € HT / jour d'intervention.

Les participations des collectivités adhérentes, sur ces bases, s'établissent ainsi :

Champ d'intervention	Participation HT
Eau potable	118 894 €
Assainissement EPCI – FT	111 985 €
Affermage assainissement collectif	2 472 €
TOTAL	233 351 €

Sur la base des participations des collectivités adhérentes (233 351 € HT), des interventions spécifiques (17 100 € HT) dont l'encaissement est prévu en 2020, et du résultat de fonctionnement reporté (0,63 € HT), le budget est proposé de la manière suivante :

		NOUVEAUX CREDITS DE PAIEMENT (CP 2020)
DÉPENSES DE L'EXERCICE 2020		250 451,63€
011	Charges à caractère général	250 450,00 €
65	Autres charges de gestion courant	1,63 €
RECETTES DE L'EXERCICE 2020		250 451,63 €
70	Produits de service	17 100,00 €
74	Dotations, subventions et participations	233 351,00€
R002	Résultat de fonctionnement reporté	0,63 €

Une somme de 1,63 € est inscrite pour la régularisation de TVA.

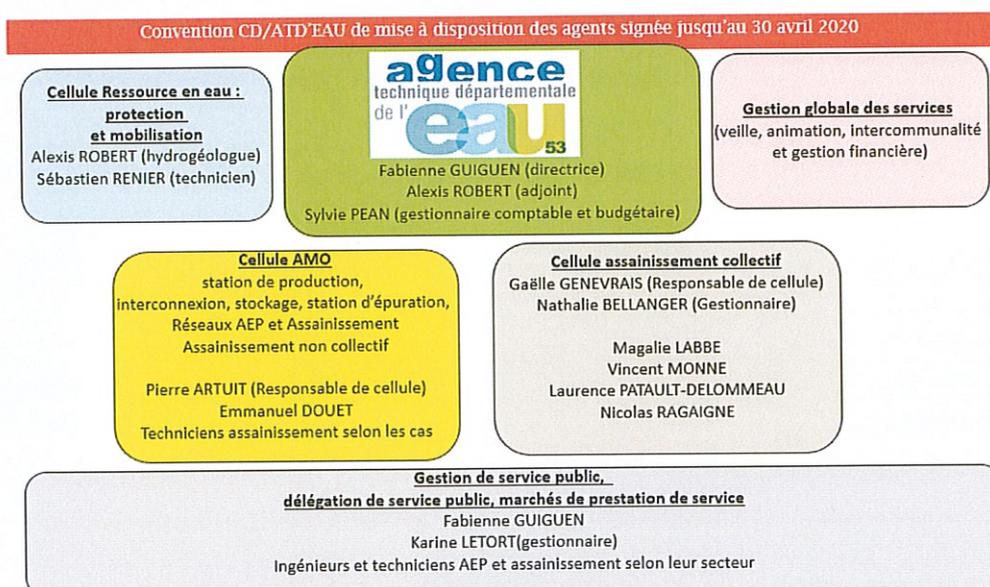
La somme de 250 450 € en charges à caractère général couvre 40% des frais environnés du personnel mis à disposition pour les prestations de base et les frais environnés liés aux prestations spécifiques à savoir, pour 2020, 8,9 ETP mis à dispositions de l'ATD'EAU, qui se répartissent ainsi :

Cadre d'emplois	Nombre ETP
Assistant administratif	0,60
Rédacteur	1,10
Adjoint technique	0,90
Technicien	3,90
Ingénieur	2,40
TOTAL	8,90

- Suite à la présentation de la situation financière au 31 décembre 2019 et des perspectives financières 2020, l'assemblée générale prend acte de ces bilans.

3.3. Organigramme :

L'organigramme de l'ATD'EAU est présenté. Il est précisé qu'une convention de mise à disposition de personnel est signée entre le Conseil départemental et l'Agence technique départementale de l'Eau.



Il est précisé que les techniciens intervenant sur le terrain, ont suivi la formation CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés) et ceux gérant les opérations réseaux attestent d'une formation AIPR (Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

3.4. Rapport d'activités 2019 :

Fabienne GUIGUEN et Alexis ROBERT présentent le rapport d'activités 2019, qui comprend :

L'accompagnement des collectivités dans leur structuration de compétences

- Le transfert de compétence assainissement du secteur de Loiron à Laval Agglomération (étude technique sur le périmètre, étude harmonisation des prix assainissement)

L'accompagnement des collectivités dans la gestion de service

- La mise en place de 2 DSP (contrats du 01/01/2020 au 31/12/2029) : une en groupement de commandes d'autorités concédantes (SIAEP de Grazay, Aron et St Fraimbault) en télérelève et une sur le SIAEP de Commer en radiorelève
- L'accompagnement d'une fin de contrat (Renazé pour la CC du Pays de Craon avec retour en régie)
- Le contrôle de 42 contrats de DSP et RAD dont 24 en eau potable et 18 en assainissement avec 5 contrats en copilotage
- La mise en place de points trimestriels sur les marchés de prestations de service de Laval Agglo
- L'accompagnement des collectivités sur des avenants (SUEZ – siaep du Centre Ouest Mayennais – St Berthevin) ou analyse de Comptes de Résultats (SM Nord Mayenne)

L'accompagnement des collectivités sur la ressource en eau

- L'aide à la préservation des ressources en eau avec 11 essais de pompage sur les forages, 18 suivis de Périmètres de Protection de Captages et l'accompagnement des opérations de captages prioritaires
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les forages : réhabilitation du forage du Buron, décolmatage du forage de Montavallon, nouveaux forages de Juigné et de Cruchères et ce, pour la CC Pays de Meslay Grez et le SIAEP du Centre Ouest Mayennais.
- La diversification des ressources avec le développement du forage des Landes (SMREP), du forage de Cornesse (SIAEPCOM), du forage de Roupeyroux (REC), la protection d'un captage abandonné (CCMA) et de la recherche en eau (CCPC, REC)
- La mise à jour de l'observatoire des ressources en eau, avec la participation aux comités sécheresse, les 2 enquêtes menées auprès des producteurs d'eau (juillet et septembre), la synthèse sur la situation piézométrique des captages d'eau souterraine et du soutien d'étiage.

L'accompagnement des collectivités sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage AEP :

- *Appui sur des équipements de production en eau de surface* : St Fraimbault avec la sécurisation des bâches d'eau traitée avec la mise en place d'ultra-violet, à Daon avec l'optimisation de la filière boue et à Gratte Sac avec la finalisation de la réception
- *Appui sur des équipements de production en eau souterraine* : station du Buron à Montsurs avec la remise en fonctionnement suite à la détérioration du forage, station de Maupas au Ribay avec réhabilitation et la Marinière à Chazé-Henry avec traitement COT
- *Appui sur les interconnexions* : Martigné-sur-Mayenne à partir du SIAEP d'Anxure et de la Perche, Astillé à partir de CC Pays de Craon par le SIAEP du Centre Ouest Mayennais, renforcement Coudray – Azé (cc Pays de Château Gontier)
- *Appui à la réhabilitation de réservoirs (AEP et ASS)* : le Pas (COMAVA), Fougerolles du Plessis (SENO) et Denazé (CC Pays de Craon)
- *Appui au programme de renouvellement de canalisations* : aide à la programmation et suivi des programmes de renouvellement AEP voire EU pour le SIAEP COMAVA, SENOM, CC Pays de Craon, Laval Agglo, SIAEP Centre Ouest Mayennais, CCMA, CC Pays de Meslay Grez et CC Pays de Château Gontier, participation aux réunions inter gestionnaires (TEM, DI).

L'accompagnement des collectivités sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage assainissement :

- *Accompagnement des collectivités dans leurs schémas directeurs d'assainissement et l'analyse des risques de défaillance* : Laval Agglo, CCMA, CCE et Châtillon sur Colmont
- *Accompagnement des collectivités dans leurs projets de création ou réhabilitation de stations et postes de relèvement* : St Georges Buttavent (400EH + réseau), Alexain (450 EH), Montenay

(900EH), Port Brillat (3 000 EH), Mézangers (700 EH), Pontmain (1 500 EH) et St Berthevin (Postes du Haut Gouet et Ecrille)

L'accompagnement des collectivités sur l'assistance non collectif :

- *Veille technique et réglementaire* : réunion du réseau ANC 53 en janvier 2019
- *Appui technique régulier auprès du SPANC avec un portail collaboratif ANC 53 opérationnel et un forum actif dédié aux techniciens des collectivités et des prestataires*
- *Appui aux consultations de prestations de service de contrôles*
- *Organisation du comité de pilotage des chartes* en juin 2019
- *Formation des artisans sur le secteur de la CCC* en février 2019
- *Poursuite des travaux au niveau national sur la réglementation et la normalisation*

L'accompagnement des collectivités sur l'assainissement collectif :

- *Volet SATESE* : 116 bilans réglementaires, 254 visites avec analyses, 240 calages débitométriques et analytiques, 19 calages points réseau réglementaires
- *Campagnes de micropolluants sur 3 des 4 stations concernées* : partenariat LDA53 /LEAV avec valorisation des données sur les 4 systèmes d'assainissement et présentation aux collectivités en décembre 2019.

Olivier RICHEFOU quitte la séance à 11h30 et laisse la présidence à Daniel LENOIR, 1^{er} vice-président de l'ATD'EAU.

3.5. Programme d'activités 2020 :

Fabienne GUIGUEN et Alexis ROBERT présentent, pour les différents secteurs d'activités, le programme d'activités de l'année 2020 au niveau de :

L'accompagnement sur la structuration de compétences :

- *Préparation de la dissolution du SIAEP du Centre Ouest Mayennais entre Laval Agglo, la CC de l'Ernée et la CC du Pays de Craon* : harmonisation des prix AEP et Assainissement à l'échelle de Laval Agglomération, séparation comptable (amortissements, résultats), compteurs de vente en gros sur le réseau et avenants sur les contrats de DSP existants.
- *Rattachement effectif de Bouessay à la CC de Sablé sur Sarthe* pour l'eau potable

L'accompagnement des collectivités dans la gestion de service

- *Contrôle de l'ensemble des contrats et rédaction des RPQS associés*
- *Vérification des tarifs 2020 des délégataires*
- *Accompagnement de fin de contrats de DSP* : Montsurs en Assainissement et CC de l'Ernée
- *Mise au point du référentiel des collectivités en lien avec la DDT et déploiement du nouveau logiciel (GS'O) pour la gestion des données AEP et Assainissement.*

La protection et mobilisation de la ressource :

- L'aide à la préservation des ressources en eau avec une vingtaine d'essais de pompage, une vingtaine de suivis PPC et l'accompagnement des opérations de captages prioritaires
- La diversification de la ressource en eau : avec la mise en place des PPC sur le forage de Cornesse (SIAEPCOM), sur le forage de Roupeyroux (REC), et la protection d'un captage abandonné (CCMA) et recherche en eau (CCPC et SMREP)
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les forages (suivi de chantier) : nouveau forage de Juigné (CCPMG), décolmatage Montavallon F3 (CCPMG), nouveau forage de Cruchères (SIAEPCOM) et forage des Landes (SMREP)

L'accompagnement des collectivités sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage AEP :

- *Appui sur des équipements de production en eau de surface* : St Fraimbault avec la réhabilitation des bâches d'eau traitée, à Loigné, et Ernée avec la réhabilitation de génie civil et en amont de Loigné avec la mise en place d'une station d'alerte

- *Appui sur des équipements de production en eau souterraine* : St Cyr le Gravelais avec la reconstruction de l'usine des Fauvières, à Saulges avec la réhabilitation de l'usine du Moulin de Rousson, et à Cigné avec la création du forage, de la station de traitement et des canalisations associées à la mobilisation de la ressource des Landes.
- *Appui aux collectivités sur la mise en place du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux)*
- *Aide au diagnostic des installations de traitement de reminéralisation en Mayenne* : avec l'encadrement d'un stagiaire en partenariat avec l'ARS
- *Appui à la réhabilitation de réservoirs (AEP)* : Croix rouge à Renazé (CC Pays de Craon), Champgeneteux et St Martin de Connée (REC) et St Georges Buttavent
- *Appui au programme de renouvellement de canalisations* : aide à la programmation pluriannuelle et suivi des programmes de renouvellement AEP et EU (toutes collectivités)

L'accompagnement des collectivités sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage ASS :

- *Accompagnement des collectivités dans leurs schémas directeurs d'assainissement et l'analyse des risques de défaillance* : Laval Agglo, SENOM pour 4 communes, Ambrières y compris le schéma de gestion des eaux pluviales, Oisseau et CC de l'Ernée (Juvigné et la Baconnière)
- *Accompagnement des collectivités dans leurs projets de création ou la réhabilitation de stations* : Port Brillet (3 000 EH), Mézangers (700 EH), études génie civil poussées sur Renazé et sur le prétraitement à Craon

L'accompagnement des collectivités sur l'assistance non collectif :

- *Poursuite de l'animation et de l'assistance* : veille technique et réglementaire, appui spécifique (consultation, assistance technique, ...) et portail collaboratif
- *Organisation d'un comité de pilotage des chartes avec mise à jour de certains documents*
- *Poursuite des travaux au niveau national sur la réglementation et la normalisation*

L'accompagnement des collectivités sur l'assainissement collectif :

- *Transfert au format SANDRE* : sur la plateforme VERSEAU des données réglementaires 2019 pour l'ensemble des collectivités avant le 1^{er} mars 2020
- *Rédaction du rapport annuel 2019* : par système d'assainissement et compilé par EPIC-FP
- *Reprise des visites de terrain dès février 2020*
- *Accompagnement des collectivités dans le diagnostic amont vis-à-vis des micropolluants et préparation des prochaines campagnes*

➤ *Suite à la présentation du bilan d'activités 2019 et du programme 2020, l'Assemblée générale prend acte de ces bilans.*

4. Situation des ressources en eau

Alexis ROBERT présente la situation des ressources en eau sur le territoire au travers de :

- L'état du débit 2019 – 2020 de la Mayenne avec une hydrologie très contrastée (hydrologie déficitaire de mars à octobre 2019, étiage 2019 très marqué, mois de novembre et décembre très excédentaires mais sans crue importante et janvier 2020 proche de la normale)
- Des niveaux piézométriques au 3 février 2020 : niveaux très hauts pour le sud de la Mayenne et Pré en Pail, niveaux hauts pour le centre et le nord de la Mayenne (à l'exception du Horps qui se situe dans un niveau autour de la moyenne).

5. Programme Infiltr'EAU 53

Alexis ROBERT présente le programme de sensibilisation initié en 2018 et porté par le Conseil départemental de la Mayenne et divers partenaires.

Ce programme a pour objectif de favoriser l'infiltration des eaux dans les sols pour recharger les nappes et limiter l'érosion. Plusieurs actions ont été menées notamment :

- Agriculteurs : journée technique « préserver son sol et les ressources d'eau potable, c'est possible ! »
- Collectivités : colloque, formations techniques, ateliers d'échanges, visite d'opérations en gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)
- Grand public : projet de stand « l'infiltration c'est la solution »
- Professionnels : information technique « eaux pluviales, les chantiers de demain »

Les enjeux de la gestion durable des eaux pluviales sont la réduction des risques d'inondation, la qualité des eaux (amélioration du fonctionnement des stations d'épuration (réseaux unitaires) et la réduction des polluants) et l'adaptation au changement climatique (recharge des nappes).

Fabienne GUIGUEN précise que la gestion durable des eaux pluviales concerne beaucoup de services d'une même collectivité et nécessite une forte transversalité (urbanisme, voirie, espaces verts, réseaux EU, EP, GEMAPI, ...)

La réglementation dans ce domaine est de plus en plus précise et locale. Fabienne GUIGUEN informe que l'Agence de l'eau Loire Bretagne lance des appels à initiatives sur cette thématique avec des possibilités de financement. L'ATD'eau reste à disposition de tous ses membres pour les accompagner.

Les grands principes de la gestion durable des eaux pluviales sont basés sur les principes suivants : gérer au plus près du point de chute, regarder la gestion naturelle et copier, ne pas concentrer, ne pas faire ruisseler et retenir l'eau, ne pas imperméabiliser et donner 2 fonctions en même temps sur un même espace. Alexis ROBERT alimente ses propos par quelques illustrations de techniques alternatives : les noues, les revêtements perméables et les chaussées à structures réservoir d'infiltration avec revêtement poreux (ces derniers systèmes n'ayant pas encore été expérimentés sur le territoire mayennais).

Guy MENARD indique que la problématique des eaux pluviales doit être réfléchi globalement sur un territoire, notamment sur une commune comme la sienne qui est à la croisée de plusieurs cours d'eau. C'est la raison pour laquelle il a engagé un schéma directeur de gestion des eaux pluviales ; il note que peu de financements est disponible pour ce type d'études.

Christian BRIAND indique que plusieurs projets ont déjà été développés par les collectivités (noues, schémas directeurs de gestion des eaux pluviales). Joseph JUGE précise que, dans le cadre de la gestion intégrée, gérer les eaux pluviales à une échelle intercommunale lui paraît judicieuse.

➤ *A l'issue de ces présentations, Daniel LENOIR, vice-président de l'ATD'EAU conclut la réunion en remerciant l'équipe de l'agence technique, ainsi que les participants de leur présence et leur confiance dans l'ATD'EAU, outil d'expertise départemental dans le domaine de l'eau.*

*Le Président de l'Agence technique
départementale de l'eau de la Mayenne,*

Olivier RICHEFOU

→ date du contrôle de légalité, le 13/02/2020

